



SAUVEGARDE ISERE

15 boulevard Paul Langevin
38600 FONTAINE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAUVEGARDE ISERE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association SAUVEGARDE ISERE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAUVEGARDE ISERE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ; ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association :

- ✓ Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du respect du principe de ventilation analytique des bilans et des comptes de résultat par activité.
- ✓ Nous avons vérifié que les affectations des résultats des exercices antérieurs, étaient conformes à la réglementation comptable des établissements du secteur médico-social et aux instructions des financeurs le cas échéant.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date

de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 29 mai 2026

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

Bilan Actif SAUVEGARDE ISERE 2025				
ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	929	824	105	291
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement	10 600	10 600		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 435	32 028	3 406	4 757
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	720 400	3 961	716 439	690 866
Constructions	12 936 811	9 377 848	3 558 963	3 687 164
Installations techniques, matériel et outillage industriel	493 914	374 019	119 895	137 219
Autres immobilisations corporelles	3 356 383	2 233 137	1 123 246	1 194 311
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 248 210		1 248 210	355 952
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				1 763
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	464 612		464 612	457 552
Prêts				
Autres immobilisations financières	153 660		153 660	128 764
TOTAL II	19 420 025	12 031 593	7 388 432	6 658 347
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 080 977		1 080 977	494 980
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 826 457	65 450	2 761 007	1 399 195
Charges constatées d'avance	99 449	0	99 449	74 637
Valeurs mobilières de placement	1 900 000		1 900 000	2 403 027
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 455 498		3 455 498	4 548 359
TOTAL III	9 362 382	65 450	9 296 932	8 920 198
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	28 783 337	12 097 868	16 685 469	15 578 836

Bilan Passif des Associations et Fondations SAUVEGARDE ISERE 2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	122 714	122 714
Fonds propres complémentaires	721 453	721 453
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	19 959	19 959
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	5 314 844	4 750 417
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 314 844	4 750 417
Autres réserves	143 130	143 130
Report à nouveau	-3 266 091	-2 839 295
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	-86 783	-86 783
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	160 436	262 225
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	859 250	652 178
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-2 221 370	-1 885 032
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-1 977 625	-1 781 884
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	226 206	137 631
Situation nette (sous total)	3 282 214	3 056 009
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	239 101	243 076
Provisions réglementées	3 409 570	3 438 783
TOTAL I	6 930 885	6 737 867
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	1 216 313	1 305 639
TOTAL II	1 216 313	1 305 639
PROVISIONS		
Provisions pour risques	396 979	368 663
Provisions pour charges	65 817	95 819
TOTAL III	462 796	464 482
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 231 775	2 486 956
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	892 609	926 178
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 656 791	3 338 888
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150 791	138 000
Autres dettes	126 684	164 563
Produits constatés d'avance	16 824	16 264
TOTAL IV	8 075 474	7 070 848
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 685 469	15 578 836

Compte de Résultat des Associations et Fondations SAUVEGARDE ISERE 2025		
PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	100	160
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	126 410	135 072
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 662 909	28 066 048
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	28 470 510	26 825 298
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	2 050	3 707
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		23 004
Contributions financières	1 798	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	327 028	205 565
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	61 842	40 591
Autres produits	-51 111	2 060
TOTAL I	30 131 027	28 476 206
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-8 919	-6 340
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 185 161	7 601 283
Aides financières	8 390	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 670 966	1 616 317
Salaires	13 420 431	13 062 155
Cotisations sociales	5 435 183	5 126 267
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	860 462	830 264
Dotations aux provisions	325 342	51 174
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	9 883
Report en fonds dédiés	13 528	22 489
Autres Charges	58 080	77 754
TOTAL II	29 968 622	28 391 246
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	162 404	84 960
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	75 991	41 211
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	75 991	41 211
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	60 730	58 261
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	60 730	58 261
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	15 262	-17 050
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	177 666	67 910

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	72 457	97 042
TOTAL V	72 457	97 042

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	4 912	18 032
TOTAL VI	4 912	18 032

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	67 544	79 011
---------------------------------------	---------------	---------------

Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 005	9 290

Total des produits (I+III+V)	30 279 475	28 614 460
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	30 053 269	28 476 829

EXCEDENT OU DEFICIT	226 206	137 631
----------------------------	----------------	----------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Présentation générale et faits marquants de l'exercice

La SAUVEGARDE ISERE gère et anime 16 Etablissements répartis en 5 pôles d'activité et un Siège Social sur des missions connexes. Les établissements peuvent intégrer plusieurs activités (indiquées par les tirés).

PÔLE FAMILLE

- Services Educatifs en Milieu Ouvert (SEMO)
 - AEMO
 - AED
- Investigation
- AGBF
- AESF
- Point Clef et Médiation

PÔLE HEBERGEMENT

- Village de l'Amitié
 - Hébergement
 - SAJ
 - SEPAD
- Dispositif Rose Pelletier
 - SAELSA
 - Villa
- Asma
 - ASMA Hébergement
 - ASMA Hors les Murs
 - Carré des Halles

PÔLE ACCUEIL ETRANGER

- Cada Le Cèdre
- DMNA L'Olivier

PÔLE JUSTICE PENALE DES MINEURS

- Centre Educatif Fermé « Le Relais du Trièves »
- Centres Educatif Renforcé du Vercors
 - CER Veymont
 - CER Moucherotte (*mis en sommeil*)

PÔLE HANDICAP

- IME Le Barioz
 - Internat
 - Externat
 - Classes externalisées Crolles et Domène
 - EMAS
 - UEMA
- SESSAD et SAIS PRO

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- La Sauvegarde Isère a remporté un appel à candidature auprès du Département de l'Isère ce qui a conduit à **l'ouverture en juillet 2023** d'un nouvel établissement, **le DMNA l'Olivier**. La montée en charge s'est encore poursuivie tout au long de l'exercice 2025. En fin d'année, 293 Mineurs Non Accompagnés ont bénéficié des services de cet établissement.
- Des **travaux de réhabilitation** qui avaient débuté à l'été 2024 pour les bâtiments du **CER Lans-en-Vercors** se sont poursuivis sur 2025. Cela a obligé le service à déménager dans des locaux loués sur l'ensemble de l'année sur la commune d'Autrans.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Il a été fait application du règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022 venant modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et des dispositions et règlements particuliers suivants :

- Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes ;
- Règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 ;
- Règlement ANC n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF.

En cours d'exercice et pour les comptes administratifs, les comptes des établissements sont tenus conformément aux règles administratives (M22).

Evènements postérieurs à la clôture

Le département de l'Isère par un courrier du 14 avril 2026, a accordé à la SAUVEGARDE ISERE le principe d'un produit à recevoir enregistré pour l'exercice comptable 2025 de 1 057 379 €. Ce produit à recevoir concerne l'établissement CATALPA, fermé en 2023. Ce montant est constitué par le coût total des actions engagées par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, ainsi qu'au déficit des exercices 2020 à 2023 de l'établissement et de la reprise des résultats non affectés 2018 et 2019. Cette somme que le Département de l'Isère s'est engagé de verser devrait être effective sur le dernier trimestre 2026.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations incorporelles et corporelles

- Modes et méthodes d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Immobilisation	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	46 964			46 964
Frais d'établissement	92			92
Frais de recherche et de développement	10 60			10 60
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	35 43			35 43
Fonds commercial - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	17 442 36	1 518 59	205 24	18 755 71
Terrains	690 14	26 00		716 14
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	4 26			4 26
Constructions	12 758 23	293 98	115 40	12 936 81
Installations, matériel et outillage techniques	490 58	31 07	27 74	493 91
Autres immobilisations corporelles	3 143 18	253 55	40 35	3 356 38
Immobilisations corporelles en cours	355 95	913 99	21 73	1 248 21
Immobilisations financières	588 07	32 62	2 43	618 27
Participations	1 76		1 76	
Créances rattachées à des participation				
Autres titres immobilisés	457 55	7 06		464 61
Prêts				
Autres immobilisations financières	128 76	25 56	66	153 66
TOTAL IMMOBILISATION	18 077 40	1 551 22	207 67	19 420 95

Annexe aux comptes annuels 2025

Durée d'amortissements

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes, suivant le mode d'amortissement LINEAIRE :

- Immobilisations incorporelles :	de 3 à 10 ans
- Terrains :	Non amortissable
- Constructions :	
Gros Œuvre	40 ans
Façades, étanchéité	20 ans
Installations techniques	15 ans
Constructions	10 à 40 ans
Agencements	10 ans
- Matériel et Outillage :	de 2 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :	de 2 à 10 ans

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
----------------	---	----------------	------------------	---

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	41 917	1 536	0	43 453
Frais d'établissement	639	186		824
Frais de recherche et de développement	10 600			10 600
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	30 678	1 350		32 028
Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	11 376 850	792 942	180 828	11 988 965
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	3 535	426		3 961
Constructions sur sol propre	6 983 253	333 869	115 407	7 201 715
Constructions sur sol d'autrui	2 087 817	88 317		2 176 133
Installations, matériel et outillage techniques	353 369	47 125	26 475	374 019
Autres immobilisations corporelles	1 948 877	323 206	38 946	2 233 137
Immobilisations corporelles en cours				

Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	11 418 767	794 479	180 828	12 032 418

Annexe aux comptes annuels 2025

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Parts sociales souscrites auprès d'établissements de crédits,
- Dépôts et cautionnement.

Conformément à la réglementation du CASF, les immobilisations financières souscrites ne sont pas susceptibles de dépréciation.

ECHEANCES CREANCES ET PLACEMENTS

Créances

Libellé	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	618 273	618 273	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	1 080 977	1 080 977	
Autres créances clients	114 687	114 687	
Personnel et comptes rattachés	4 776	4 776	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 993	49 993	
Etat et autres collectivités publiques	2 657 001	2 657 001	
Autres			
Charges constatées d'avance	99 449	99 449	
TOTAL CREANCES	4 625 157	4 625 157	0

Toutes les créances de l'actif circulant sont à moins d'un an.

Autres créances et comptes rattachés

40971000	AVOIR A RECEVOIR	7 772 €
44820000	PRODUITS À RECEVOIR	2 550 812 €
43110000	SECURITE SOCIALE IJSS	22 780 €
TOTAL		2 581 364 €

Placements

Annexe aux comptes annuels 2025

Pour un montant de 2 364 612 € dont :

COMPTES A TERME	1 900 000 €
BFCC PART A//BFCC	12 780 €
BFCC PART B/BFCC	351 832 €
PARTS SOCIALES BANQUE POPULAIRE	100 000 €

La gestion de la trésorerie est centralisée. Dans l'attente de précisions sur la mise en œuvre de la répartition prévue par le CASF, les produits financiers sont affectés à l'Association (76 K€).

Les charges constatées d'avance : 99 K€

Elles sont uniquement constituées de charges courantes d'exploitation, à réaffecter à l'exercice suivant.

BILAN PASSIF

FONDS PROPRES

Fonds propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES	6 050 788	968 424	417 211	6 602 001
Fonds associatifs sans droit de reprise	844 167			844 167
Ecart de réévaluation				
Réserves	4 893 547	703 498	139 071	5 457 974
Report à nouveau	175 443	38 720	140 509	73 654
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	137 631	226 206	137 631	226 206
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	687 080	4 812 174	5 170 369	328 885
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports	19 959			19 959
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-3 014 738	3 080 792	3 405 799	-3 339 745
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	243 076		3 974	239 101
Provisions réglementées	3 438 783	1 731 382	1 760 595	3 409 570
TOTAL GENERAL	6 737 868	5 780 598	5 587 580	6 930 886

Annexe aux comptes annuels 2025

PROVISIONS

Provisions	Montants 2024	Dotations de l'Exercice	Reprises de l'Exercice	Montants 2025
Provisions Réglementées				
Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	1 068 174			1 068 174
Pour Renouvellement des Immobilisations				
Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
Provisions pour impôts (établissements privés)				
Amortissements Dérogatoires	300 099	2 232	21 562	280 769
Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
Plus-values réinvesties (établissements privés)				
Autres provisions réglementées	2 070 510		9 883	2 060 626
<i>dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)</i>				
<i>dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé</i>	1 399 182		9 883	1 389 298
<i>dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant</i>	671 328			671 328
Provisions pour Risques et Charges				
Provisions pour Risques	368 663	325 342	297 026	396 979
Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)	95 819		30 002	65 817
Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				
Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
Autres Provisions pour Charges				
TOTAL GENERAL	3 903 265	327 574	358 473	3 872 366

Les provisions pour litige concernent des litiges salariaux.

FONDS DEDIES

Fonds Dédiés	Montants 2024	Dotations 2025	Reprises 2025	Montants 2025
- Fonds reportés liés aux legs ou donations				
- Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	1 253 377		92 835	1 160 542
- Sur Subventions de Fonctionnement	42 222	13 528	9 182	46 568
- Sur Dons Manuels Affectés				
- Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	10 039		836	9 203
TOTAL GENERAL	1 305 638	13 528	102 853	1216 313

DETTES

Annexe aux comptes annuels 2025

Libellé	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 949 341	250 378	819 977	878 987
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	892 609	892 609		
Personnel et comptes rattachés	1 283 791	1 283 791		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 895 778	1 895 778		
Etat et autres collectivités publiques	296 828	296 828		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150 791	31 191	36 800	82 800
Autres dettes	126 684	126 684		
Produits constatés d'avance	16 824	16 824		
TOTAL DETTES	7 895 080	6 196 116	819 977	878 987

Annexe aux comptes annuels 2025

Dettes fiscales et sociales

Personnel et comptes rattachés	1 283 791
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	4 770
OEUVRES SOCIALES CE 1.25%	4 192
CE 0.20% FONCTIONNEMENT	1 450
ACOMPTE AU PERSONNEL	0
PERSONNEL - OPPOSITIONS	510
DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À	1 149 404
AUTRES CHARGES À PAYER	123 465
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 895 793
SECURITE SOCIALE - URSSAF	559 125
MUTUELLE	23 358
RETRAITE	141 771
PREVOYANCE	94 129
RAFP FED	1 200
COMPTABLE PUBLIC FED	10 252
CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	610 130
AUTRES CHARGES À PAYER	15
IJ MUTEX	106 196
CPTÉ EPARGNE TEMPS MEDERIC	349 617
Etat et autres collectivités publiques	477 208
PRELEVEMENT A LA SOURCE	30 506
FONDS EUROPE GRAPPE NUMERIQUE	
TAXES SUR LES SALAIRES	76 499
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA F	130 519
COTISATION OBLIGATOIRE CONSTRUCTION	59 289
CHARGES À PAYER	30 502
CHARGES FISCALES SUR CONGÉS À PAYER	149 893
TOTAL	3 656 791

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Conformément à la nouvelle définition donnée par le règlement ANC n°2022-06, le résultat exceptionnel représente 72 457 € pour l'exercice 2025 et est composé comme ceci :

- 21 562 € de reprises sur amortissements dérogatoires ;
- 41 011 € de reprise sur provision de renouvellements d'immobilisations ;
- 9 883 € de reprise sur provision règlementée de plus-value d'actif net immobilisés.

EFFECTIFS

Répartition des effectifs par catégorie

	Effectifs
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	331
Cadres et ingénieurs	66
Autres catégories	13
Total	411

AUTRES INFORMATIONS

SURETES REELLES ACCORDEES

Hypothèques

Types de sûretés accordées	Biens donnés en garantie sur locaux	Année	Montant de la dette au 31/12/2025
	Investigation (ETB 34)		
	Locaux de Fontaine	2007	63 425 €
	Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence		
	Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence + hypothèque conventionnelle	2007	63 425 €
	CEF		
	Locaux SINARD	2007	653 149 €
	Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence + hypothèque conventionnelle		
	CEF		
	Travaux SINARD	2008	653 149 €
	Hypothèque conventionnelle en second rang sur terrain + garantie SOGAMA à hauteur de 70% du capital		
	CADA		
	Locaux rue Alexandre Dumas Grenoble	2009	436 411 €
	Inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence + hypothèque conventionnelle		
	EDELWEIS Le Home		
	Travaux	2015	120 736 €
	Hypothèque conventionnelle de 1er rang		
	CER AUTRANS		
	Inscription de privilège de prêteur de deniers de 1er rang sans concurrence	2005	0 €
	Reprise fusion ARPAIJ		
TOTAL SURETES HYPOTHECAIRES SUR LOCAUX			1 273 721 €

Autres engagements :

Engagements reçus :

- Caution du Conseil Département du Département de l'Isère (à hauteur de 29 446 €) sur emprunt pour l'acquisition des locaux sis à Fontaine 1 allée Belle Rive.
- Caution du Conseil Département du Département de l'Isère (à hauteur de 394 441 €) sur emprunt pour l'acquisition des locaux sis à Fontaine 15 Bd Paul Langevin.

Annexe aux comptes annuels 2025

Engagements donnés :

Engagements d'indemnités de départs en retraite

Une évaluation a été faite en retenant les hypothèses suivantes :

- o Convention collective : 66, propre au secteur de l'action sociale
- o Evolution des rémunérations : 1.5 %
- o Turn-over : fort
- o Table de mortalité : Table TV 88-90
- o Age de départ en retraite : 65 ans
- o Taux d'actualisation : 3.60%
- o Taux de charges patronales : 38.97 %
- o Taux de taxe sur les salaires : 11.31 %

Au 31/12/2025, l'indemnité est estimée à 1 181 928 €.

A noter que cet engagement n'a pas fait l'objet de provision comptable au 31/12/2025.

Ventilation des financements par financeurs

Financeurs	2025		2024	
	Montants	%	Montants	%
Conseil Départemental	17 803 384	60,02%	16 698 365	59,51%
D.R.P.J.J.	3 869 485	13,04%	3 626 986	12,92%
A.R.S.	5 324 536	17,95%	5 053 074	18,01%
Etat	1 502 453	5,07%	2 141 919	7,63%
Cohésion Sociale	86 384	0,29%	92 878	0,33%
C.A.F.	1 009 714	3,40%	188 983	0,67%
Divers	66 952	0,23%	259 870	0,93%
TOTAL	29 662 909	100%	28 062 074	100%

Annexe aux comptes annuels 2025

Détermination du résultat administratif

Etablissements	Résultats comptables	Résultats antérieurs à affecter	Amortissements comptables excédentaires différés	Dépenses pour congés à payer	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	Résultats administratifs
Résultats hors activités sociales ou médico-sociales						
SIÈGE ASSOCIATIF	75 438,56					75 438,56
s/ TOTAL	75 438,56	0,00	0,00	0,00	0,00	75 438,56
Résultats activités sociales ou médico-sociales non contrôlées						
POINT CLÉ MEDIATION	-21 152,49					-21 152,49
APMV	-206 737,44					-206 737,44
s/ TOTAL	-227 889,93	0,00	0,00	0,00	0,00	-227 889,93
Résultats activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée						
AEMO	262 286,20	231 791,39	-8 953,77	6 882,00	5 230,00	497 235,82
AEMO R						0,00
AGBF	54 238,07	86 649,13		5 622,00		146 509,20
AESF	-23 091,25	25 427,38		11,00		2 347,13
SIE	64 659,27	-11 082	-1 075,50	7 206,00		59 707,62
VILLAGE DE L'AMITIÉ	-1 163 828,71	87 271,75		-1 117,00	197 306,08	-880 367,88
DISPOSITIF ROSE PELLETIER	-166 450,55	59 541,01		10 365,54		-96 544,00
CATALPA	1 057 380,26					1 057 380,26
ASMA	-121 279,15			10 046,00		-111 233,15
CADA	45 346,56	40 000,00		4 967,36		90 313,92
L'OLIVIER	332 882,16	202 506,64		66 233,00		601 621,80
SESSAD	41 972,09			-4 234,00		37 738,09
IME	377 871,90		-19 727,62	-23 261,00		334 883,28
LE HOME	21 341,45			21 484,00		42 825,45
CEF	86 536,15		-3 937,50	-205 529,10	-75 072,08	-198 002,53
CER AUTRANS	-265 694,89	65 423,78		5 179,25	50 046,00	-145 045,86
SIÈGE AUTORISE	-225 512,64	-26 418,68		39 151,00		-212 780,32
s/ TOTAL	378 656,92	761 110,25	-33 694,39	-56 993,95	177 510,00	1 226 588,83
TOTAUX	226 205,55	761 110,25	-33 694,39	-56 993,95	177 510,00	1 074 137,46

Annexe aux comptes annuels 2025

AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 *relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif*, le montant des rémunérations et avantages en nature versés en 2025 :

- aux trois plus hauts dirigeants bénévoles s'élève à 0 €.
- et aux trois plus hauts cadres salariés s'élève à 268 648 € brut.

Honoraires de commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes	Commissaire aux Comptes : BDO		Commissaire aux Comptes 2	
	Montants 2025	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2024
Honoraires liés à la certification des comptes				
Honoraires afférents à la certification des comptes				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	43 800	43 800		
Honoraires afférents aux services autres de la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité				
Total	43 800	43 800	0	0

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Contributions volontaires en nature

Notre association ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature nécessitant une valorisation.